

AIDES FINANCIÈRES : QUELS PARADOXES POUR LE TRAVAIL SOCIAL ?



LA REVUE FRANÇAISE DE SERVICE SOCIAL

288 ■ 2023-1

AIDES FINANCIÈRES : QUELS PARADOXES POUR LE TRAVAIL SOCIAL ?

Les aides financières sont multiples et questionnent l'assistant-e de service social sur leur place dans ses missions, en particulier au regard de l'accompagnement.

Ce numéro essaye de cerner les paradoxes de ces aides et du travail social.

La première partie expose le cadre juridique de ces aides, légales, extralégales, mais aussi celui des aides facultatives et des secours. Les aides en protection de l'enfance ont une certaine spécificité. La protection sociale et les aides sont le reflet d'une politique sociale, en France mais également à l'étranger. Elles sont en lien avec les cultures, les normes sociales. Les associations, par leur financement, complètent ou se substituent aux acteurs publics – un exemple d'une grande association est donné.

La seconde partie témoigne de ces paradoxes en particulier en polyvalence de secteur, mais aussi dans le secteur de l'insertion, de l'éducation, de la prévoyance. L'assistant-e de service social, le travailleur social, est à la jonction des différentes temporalités. Il ou elle est également à la jonction de l'usager et de l'institution. Comment permettre à l'usager de garder ou de se réapproprier son autonomie, sa place dans la société ? Cette question suscite une réflexion, aussi bien en France qu'en Suisse ou au Sénégal, sur l'action du travailleur social, ainsi que sur le regard que les institutions portent sur lui.

15 €

ISBN 978-2-491063-15-3



9 782491 063153

SOMMAIRE

DOSSIER

AIDES FINANCIÈRES : QUELS PARADOXES POUR LE TRAVAIL SOCIAL ?

Éditorial..... 9

*Marie-Geneviève Mounier et
Christine Windstrup*

PREMIÈRE PARTIE

LES AIDES FINANCIÈRES : UN SYSTÈME COMPLEXE

**Argent et travail social : les dimensions
sociales et culturelles de l'argent..... 12**

Émilie Salvat

**Les aides financières :
un questionnement
pour les assistant-e-s
de service social..... 20**

Marie-Geneviève Mounier

**Les aides financières de l'aide sociale
à l'enfance : droit ou bon vouloir ? 28**

Christophe Daadouch

**Quelles sources de financement
pour des associations/organisations
non gouvernementales,
et quelles obligations ? 36**

Léon Dujardin

**Des aides financières et matérielles
pour servir la fraternité 38**

*Delphine Bonjour et
Claude Bobey*

DEUXIÈME PARTIE

LES AIDES FINANCIÈRES : UN QUESTIONNEMENT POUR LE TRAVAIL SOCIAL

**Les aides financières :
réflexions sur les dispositifs
et les positionnements
professionnels..... 48**

Fred Latajo et Rose Desheureux

**Ne faut-il pas instruire des demandes
d'aides financières en travail social
comme dans certains pays
anglo-saxons ? 59**

Christine Windstrup

**L'aide financière : l'autonomie
à l'épreuve des droits ? 64**

*Sylvère Cala et
Didier Bertrand*

L'aide financière : une pratique..... 75

Olga

Aides financières en travail social 78

Véréna Keller

**Aides publiques face aux situations
de précarité au Sénégal..... 86**

Doudou Faye

COMMUNICATIONS

**Intervention sociale
d'intérêt collectif (ISIC),
la parole aux personnes
accompagnées.....** 92

Sylvie Kowalczyk

**L'assistante de service social révèle
notre handicap 95**

Vincent-Sosthène

Fouda-Essomba

**Travailleurs sociaux au Sénégal :
professionnels engagés au quotidien
pour la bonne cause, professionnels
toujours mal compris 99**

Abdoulaye Mamadou Mbow

VIE DE L'ANAS

Nous avons reçu 102

Récensions..... 104

Derniers numéros parus..... 117

ÉDITORIAL

Marie-Geneviève Mounier et Christine Windstrup

Les aides financières dans le cadre de l'action sociale existent depuis plusieurs siècles en France, et sont consignées dans les textes fondateurs de la république, telle la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en vigueur. Historiquement, en France, les secours publics sont une dette sacrée. Tout citoyen, enfant, adulte, a droit à une protection sociale, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. Ces aides financières font l'objet de lois, de règlements, de codifications. Elles incluent les aides légales, extralégales, ainsi que les secours publics et privés. D'une façon générale, l'aide financière légale est une réponse institutionnelle, une obligation pour la collectivité à une situation factuelle qui crée un droit pour l'individu. Quant à l'aide extralégale, il s'agit d'une faculté pour un organisme public ou privé d'intervenir dans tel ou tel domaine afin de combler les éventuelles carences. Les aides financières de certains dispositifs de l'action sociale et les aides extralégales sont souvent utilisées par les professionnels du social, et font l'objet d'une part non négligeable du travail de l'assistant de service social à cause, en particulier, des rapports à rédiger afin d'exposer la situation particulière de l'utilisateur.

Face à la précarité et aux problèmes financiers rencontrés par une partie de la population, on peut noter, depuis plusieurs années, une multiplication et un enchevêtrement de mesures d'assistance financière octroyées par des organismes publics et privés pour compenser les carences du système de la protection sociale ou l'insuffisance des aides légales. Les professionnels sont de plus en plus submergés par les demandes d'aides financières, au détriment d'une disponibilité d'un travail social d'accompagnement, de conseil et d'orientation. L'évolution du système de la protection sociale engendre des questionnements sur la pratique et le sens du travail social.

La première partie de ce numéro montre que les demandes d'aides financières sont loin d'être un élément anodin, car elles renvoient au concept de l'argent vu sur le plan sociologique, qui est propre à chacun selon sa culture et son éducation. Dans un second temps, l'approche du cadre juridique avec les différents acteurs et institutions traduit la complexité du système des aides financières. Il est illustré par un exemple des aides financières légales : celui de l'aide sociale à l'enfance, qui est peu connu du public et qui semble laisser libre administration aux collectivités départementales avec une absence de clarté et d'homogénéité. Les associations caritatives jouent aussi un rôle important dans les secours privés afin de parer à l'urgence, de toucher un nouveau public et d'être à l'écoute, mais elles s'interrogent sur l'insuffisance des moyens de lutte contre la pauvreté et sur la façon de mieux accompagner les personnes.

La seconde partie de ce numéro reflète des témoignages de professionnels du service social confrontés à la pratique des aides financières. Ils se questionnent sur leur rôle dans l'instruction des aides financières, sur la

façon de se positionner face aux finalités et aux enjeux de l'administration. D'un côté, l'aide financière semble avoir toute sa place dans le travail social, comme en témoignent des travailleurs sociaux d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui montrent que l'aide financière dépasse la seule considération pécuniaire, car il existe un travail éducatif, d'intégration et d'émancipation. Dans un autre exemple, l'assistante sociale met en valeur tout le travail social d'évaluation de la demande d'aide. D'un autre côté, face aux méandres administratifs, à la complexité des aides, à un système de protection sociale en déperdition, à une augmentation des instructions de demandes d'aides, les professionnels s'interrogent sur l'évaluation, ainsi que sur leur positionnement, leur rôle et leur éthique. Comment être plus disponible pour accompagner, conseiller, orienter, travailler en pluridisciplinarité et en partenariat ? Qu'est-ce qui relève de l'administration et du travail social ? Nous constatons que ces questionnements se posent également dans d'autres pays, par exemple en Suisse, où le travailleur social administre les demandes d'aides financières, une tâche pouvant être perçue comme noble ou dévalorisante, ou encore au Sénégal, où les écarts se creusent en matière d'inégalités.

ABSTRACTS

Financial aids are multiples and question the social worker about her or his missions particularly regarding follow up.

This issue attempts to identify the paradoxes of these aids and social work.

The first part sets up the legal framework for the legal, extra legal, emergency and optional financial aids. Financial aids in child protection have certain specificity. Child protection and aids are the reflection of a social policy in France but also abroad, they are linked to cultures and social norms. Associations use their fundings to complete or replace interventions of public actors, an example is given to a large association.

The second part witnesses the paradoxes in particular in welfare, education and in facility for integration. The social worker is at the junction of different temporality, and also at the junction of the user and the institution.

How to allow the user to keep or reclaim his autonomy, his place in the society? Question which leads to a reflection as well in France as in Switzerland or in Senegal on the action of social work and the view of institutions on social work.

ARGENT ET TRAVAIL SOCIAL : LES DIMENSIONS SOCIALES ET CULTURELLES DE L'ARGENT

Émilie Salvat

RÉSUMÉ : L'argent peut faire partie de la relation d'aide/éducative, ou encore être un enjeu dans le travail social. Cet article aborde des dimensions sociales et culturelles par le prisme du processus de socialisation. Ces quelques dimensions peuvent permettre de mieux comprendre le rapport à l'argent d'un individu, que celui-ci soit une personne accompagnée ou un travailleur social.

MOTS-CLÉS : culture, famille, milieu social, socialisation, transmission.

L'argent est au centre de nos préoccupations les plus quotidiennes. « Il conditionne l'accès aux biens matériels les plus essentiels et définit en grande partie les hiérarchies sociales¹. » Cependant, ce n'est pas un thème récurrent en sciences humaines et sociales.

En tant qu'intervenante sociologue, je suis amenée à aborder l'argent comme thématique dans certaines filières du travail social, ou bien encore au cours de sujets de mémoire.

Par mes expériences professionnelles, j'ai repéré que cet aspect est régulièrement évoqué et qu'en même temps, il n'est pas forcément simple à formuler. Je constate des avis très disparates : certains (étudiants ou professionnels) le mettent de côté, d'autres s'interrogent sur l'importance de l'argent dans l'accompagnement, d'autres encore ont des avis plus catégoriques – cet aspect ne devrait pas être essentiel ou, *a contrario*, il devrait être plus cadré.

Au-delà de ces points de vue, c'est une réalité vécue dans le travail social.

OBSERVATIONS ET QUESTIONNEMENTS DANS LE TRAVAIL SOCIAL

Assistants de services sociaux, éducateurs spécialisés, mandataires judiciaires, etc., tous ont en commun le fait d'informer, de soutenir, d'accompagner des individus ayant de multiples besoins et vulnérabilités.

Dans ces professions du travail social, selon le poste et l'institution où ils travaillent ou interviennent et auprès de qui, l'argent peut être régulièrement cité, formulé, voire être un enjeu.

Il peut être un enjeu pendant la rencontre, pendant la construction d'une relation éducative/d'aide, durant le quotidien en institution, tout au long

1. Damien de Blic et Jeanne Lazarus, *Sociologie de l'argent*, La Découverte, coll. « Repères », 2007, 4^e de couverture.

d'un projet collectif. De même, il sera à gérer ou à contrôler sous de multiples formes d'accompagnement, par exemple s'il y a une demande d'aide financière, si cela intervient sous contrainte dans le cas d'une injonction institutionnelle/juridique, ou encore au quotidien dans certaines structures (dont l'argent de poche, de vêture²).

Cette variabilité de l'enjeu de l'argent ainsi que son usage font partie d'une récurrence : ces professionnels doivent, selon leurs missions, proposer, gérer, voire parfois contrôler, cet argent qui, en soi, vient de l'État.

Plusieurs interrogations apparaissent régulièrement de la part des futurs professionnels ou de ceux en poste. Je les synthétise ci-après en les reformulant :

- Qu'en est-il de la valeur de l'argent des fonds publics ?
- Est-ce une « aide utile » ou une « distribution » ?
- Comment donner du sens à cet accompagnement avec l'individu quand l'enjeu est financier (accès à des droits, aides au logement, etc.) ?
- Quel est le type de relation qui s'instaure quand l'argent rentre en compte ?
- Comment créer un lien de confiance quand l'argent est un élément incontournable ?
- Comment cet argent « distribué » (terme de certains professionnels du travail social³) est-il utilisé par le bénéficiaire ?
- Cet usage de l'argent est-il « acceptable » ou « critiquable » ?
- Enfin, comment comprendre le rapport à l'argent de l'individu accompagné ainsi que le sien ?

Ces questionnements professionnels par rapport à l'argent et au travail social mettent en exergue certaines ambivalences chez le travailleur social. Ils interrogent à la fois ses postures professionnelles, ses missions, ses relations à l'individu accompagné, les individus qu'il accompagne et, enfin, lui-même.

Comme le soulignent Damien de Blic et Jeanne Lazarus, en reprenant Marcel Mauss, « il est sans cesse investi par des affects, des croyances, des conflits, des normes morales, l'argent est "essentiellement un fait social"⁴ ».

Je propose dans cet article de revenir sur certains facteurs qui peuvent permettre de mieux saisir l'enjeu de ce rapport à l'argent et, particulièrement pour comprendre, du moins en partie, le rapport subjectif à l'argent d'un individu, ce dernier pouvant être accompagné ou travailleur social. L'argent revêt diverses significations selon les individus, et cela peut transparaître dans une relation éducative.

2. Isabelle Frechon, Lucy Marquet, Pascale Breugnot et Cécile Girault, « L'accès à l'indépendance financière des jeunes placés. Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP) », 2016. Disponible sur : www.onpe.gouv.fr/system/files/ao/ao02014.frechon_rf.pdf.

3. Analysé notamment par Éliane Bouyssièrre-Catusse, « Les travailleurs sociaux et l'argent de la redistribution », *EMPAN, Argent, don et lien social*, n° 82, 2011, p. 96-101.

4. Damien de Blic et Jeanne Lazarus, *Sociologie de l'argent*, op. cit., p. 3.

En effet, il existe des « usages sociaux », ainsi que « des marquages socialement spécifiés⁵ » restreints de l'argent. Selon les relations sociales entretenues et la valeur donnée à cet argent, celui-ci ne sera pas perçu et utilisé de la même manière.

SOCIALISATIONS : MILIEU SOCIAL ET FAMILIAL

Tout individu vivant en société est socialisé. Dès la petite enfance, il interagira avec son entourage et le monde qui l'entoure (familial, amical, géographique, institutionnel). De ces interactions, mais également de ses observations et de ses expériences, il intériorisera des manières de percevoir, de faire, de penser, d'agir entre autres.

Muriel Darmon définit la socialisation comme « [...] l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi "formé", "modélé", "façonné", "fabriqué", "conditionné" – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert – "apprend", "intériorise", "incorpore", "intègre" – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement. [...] façon dont la société forme et transforme les individus⁶ ».

Cela signifie que chaque individu intériorisera certaines valeurs et normes, en partie communes, partagées par la société. Ces valeurs sont des « idéaux collectifs [...] qui définissent des critères du désirable : ce qui est beau et laid, juste et injuste, acceptable ou inacceptable⁷ ». Quant aux normes sociales, ce sont « des règles qui régissent les conduites individuelles et collectives⁸ ».

Dans une société où l'argent et son usage ont leur importance pour subsister, subvenir à certains besoins, consommer, acheter, se déplacer, etc., et en partie se définir, cet individu est autant socialisé par son entourage proche que par la société elle-même.

En tant que tel, l'individu sera façonné, modelé, fabriqué par la société et son entourage par rapport à l'argent et à ses représentations.

L'individu a donc une socialisation économique, qui permettra l'acquisition de représentations et de conduites de consommation⁹.

Selon le milieu social d'origine, il y aura transmission d'habitus au sens de Pierre Bourdieu. Les habitus sont des « systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme

5. Viviana A. Zelizer, « "L'argent social", entretien avec Florence Weber », *Genèses*, vol. 4, n° 65, 2006, p. 126-137. Disponible sur : www.cairn.info/revue-geneses-2006-4-page-126.htm.

6. Muriel Darmon, *La socialisation*, Armand Colin, coll. « 128 », 2006, p. 6.

7. Jean Étienne, Françoise Bloess, Jean-Pierre Noreck et Jean-Paul Roux, *Dictionnaire de sociologie. Les notions, les mécanismes, les auteurs*, Hatier, coll. « Initial », 1995, p. 316.

8. *Ibid.*, p. 221.

9. Dominique Lassarre et Christine Roland-Lévy, chap. 3 : « Représentations et socialisation économique », in *La psychologie sociale appliquée à l'économie*, De Boeck Supérieur, coll. « Le point sur... Psychologie », 2011, p. 59-90.

structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre¹⁰ ».

Ce milieu social d'origine transmettra des significations et usages de l'argent, et « parler d'habitus, c'est poser que l'individuel, et même le personnel, le subjectif, est social, collectif. L'habitus est une subjectivité socialisée¹¹ ».

Cela indique qu'une partie de ce qui est transmis par ce processus de socialisation sera de l'ordre d'un milieu ou d'un environnement social, de l'ordre du collectif, même si l'individu n'en a pas conscience.

Si nous reprenons les travaux de Viviana A. Zelizer¹² sur les significations de l'argent, ainsi que sur l'argent au sein du couple et de la famille¹³, nous retrouvons des distinctions sociales à la fois selon les origines sociales des individus, selon leur catégorie socioprofessionnelle et, enfin, selon leur sexe.

De même, comme l'ont analysé Marcio Dias et Valérie-Inès de La Ville, « [...] la médiation parentale constitue l'élément central de la coconstruction d'une autonomisation progressive de l'enfant dans l'espace marchand. Cette médiation parentale met en exergue les valeurs familiales et les normes sociales en précisant le sens de l'univers de produits accessibles aux enfants et ceux qui leur sont interdits¹⁴ ».

La famille, dont les parents, est donc une instance pour comprendre les significations de l'argent d'un individu. Du moins, cette première sphère de socialisation amènera des fondements sur l'argent en termes d'idéaux, certains critères du désirable, ainsi que des règles admises.

En tant que tels, le milieu familial et le milieu social auront leur propre transmission envers l'argent, ce qu'il représente, comment il doit être dépensé notamment. Ces premiers facteurs permettent de comprendre que chaque individu en société n'aura pas forcément la même façon de percevoir ce qu'est l'argent, ce qu'il symbolise et ce qu'il devrait en faire. Nous vivons dans une société où plusieurs subjectivités socialisées coexistent.

10. Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1980, p. 88.

11. Pierre Bourdieu, avec Loïc J. D. Wacquant, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Seuil, coll. « Libre examen », 1992, p. 101.

12. Viviana A. Zelizer, *La signification sociale de l'argent*, Seuil, coll. « Liber », 2005.

13. Delphine Roy, « L'argent du "ménage", qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n° 15, 2006, p. 101-119. Disponible sur : www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2006-1-page-101.htm ; Isabelle Balsamo (dir.), *Terrain. L'argent en famille*, n° 45, 2005. Disponible sur : journals.openedition.org/terrain/3467.

14. Marcio Dias et Valérie-Inès de La Ville, « La médiation parentale, élément clé de la construction par l'enfant du sens de la pratique de l'argent de poche », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 1, n° 37, 2015, p. 63-85. Disponible sur : www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2015-1-page-63.htm.

SOCIALISATIONS : CULTURES

Les cultures, au sens anthropologique du terme, donc désignant des peuples, des ethnies, constituent d'autres transmissions par le processus de socialisation.

Si nous reprenons Claude Lévi-Strauss : « La nature, c'est tout ce qui est en nous par hérédité biologique ; la culture, c'est au contraire tout ce que nous tenons de la tradition externe [...] enfin, la culture ou civilisation, c'est l'ensemble des coutumes, des croyances, des institutions telles que l'art, le droit, la religion, les techniques de la vie matérielle, en un mot, toutes les habitudes ou aptitudes apprises par l'homme en tant que membre d'une société¹⁵. »

Selon la ou les cultures d'origine d'un individu, on ne transmettra pas les mêmes manières de percevoir, de penser, de se comporter.

De surcroît, « la culture agit directement, profondément et de manière durable sur le comportement ; et les mécanismes qui relient l'une aux autres sont souvent inconscients, se situant donc au-delà du contrôle volontaire de l'individu¹⁶ ».

Chaque culture transmettra une représentation de l'argent et de ses usages.

Caroline Henchoz, Tristan Coste et Boris Wernli¹⁷ ont analysé en Suisse la perception de l'argent et ses significations symboliques (signe de prestige et de statut en société, cet argent sera axé sur des objectifs). Il en ressort qu'il n'y a pas d'homogénéité : il existe différentes attitudes qui coexistent par rapport à l'argent, et cela dépend non seulement des régions linguistiques (allemande, italienne, française), mais surtout du sens culturel donné à l'argent. Ils en concluent que pour les cantons suisses de langue française, l'argent est très signifiant socialement et statutairement, alors que pour ceux de langues allemande et italienne, l'argent est généralement perçu comme instrumental.

De même, comme l'a souligné Celia J. Falicov¹⁸, cet argent peut être perçu culturellement comme appartenant à l'individu lui-même, ou bien au contraire comme appartenant au collectif (couple, famille, territoire). Quelle qu'en soit l'origine (une aide financière, une bourse), la somme d'argent perçue sera liée aux relations entretenues avec l'entourage ; elle est donc un objet relationnel, dans le sens que cela déterminera éventuellement les liens conjugaux,

15. Georges Charbonnier, *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Pocket, 1996, p. 180.

16. Edward Twitchell Hall, *Le langage silencieux*, Seuil, coll. « Points Essais », 1992, p. 43.

17. Caroline Henchoz, Tristan Coste et Boris Wernli, « Culture, Money Attitudes and Economic Outcomes », *Swiss Journal of Economics and Statistics*, n° 155, 2019, p. 1-13. Disponible sur : [sjes.springeropen.com/articles/10.1186/s41937-019-0028-4](https://www.sjes.springeropen.com/articles/10.1186/s41937-019-0028-4).

18. Celia J. Falicov, « The Cultural Meanings of Money: The Case of Latinos and Anglo-Americans », *American Behavioral Scientist*, vol. 2, n° 45, 2001, p. 313-328. Disponible sur : www.researchgate.net/publication/254074385_The_Cultural_Meanings_of_MoneyThe_Case_of_Latinos_and_Anglo-Americans.

familiaux, les formes de solidarité sociale¹⁹, ainsi que la place, la position sociale dans ce collectif. Cela fait partie de certaines cultures dans lesquelles une ressource financière est mutualisée, et c'est donc une obligation sociale.

Les formes de tontines qui existent, dont les cotisations rotatives étudiées par Jeanne Semin, démontrent qu'il peut y avoir une mutualisation des ressources financières ; celles-ci se retrouvent adaptées dans un contexte migratoire. « Formellement, la pratique des tontines s'adapte et se trouve, à Paris, moins intégrée dans la vie locale que dans les réseaux familiaux et ethniques de sociabilité déterritorialisés qui s'étendent dans toute la banlieue²⁰. »

De la même manière, d'un point de vue culturel, il peut y avoir une obligation d'offrir de l'argent pour une naissance, un mariage. Ce ne sont pas seulement des cadeaux offerts : cela fait partie, encore une fois, d'une obligation sociale, des relations sociales normatives. On se doit de participer d'un point de vue financier. C'est le cas des enveloppes rouges (en partie en Asie, dont en Chine), de façon matérielle ou immatérielle²¹.

Ces quelques exemples de manières de faire culturellement indiquent que l'argent aura une forte dimension symbolique et relationnelle. Ces dimensions transmises aux individus se retrouvent dans des contextes migratoires. En conséquence, la culture est un autre facteur à identifier.

CONCLUSION

Par ses « socialisations successives²² », l'individu se construit en tant qu'être social et culturel, ce qui indique donc une transmission sociale et culturelle par rapport à l'argent et particulièrement à ses significations, à ses représentations.

Pour cet article, le choix a été fait d'aborder seulement certains facteurs qui sont des indicateurs à connaître et possiblement à identifier chez un individu ; ensuite, son parcours de vie, ses expériences personnelles, ses rencontres sont d'autres facteurs à ne pas minimiser. Pour citer à nouveau Pierre Bourdieu, « l'habitus n'est pas le destin que l'on y a vu parfois. Étant le produit de l'histoire, c'est un système de dispositions ouvert, qui est sans cesse affronté à des expériences nouvelles et donc sans cesse affecté par elles. Il est durable mais non immuable²³ ».

19. Au sens de Serge Paugam, *Le lien social*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2008.

20. Jeanne Semin, « L'argent, la famille, les amies : ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire », *Civilisations*, n° 56, 2007, p. 183-199. Disponible sur : journals.openedition.org/civilisations/636.

21. Yong Ming Kow, Xinning Gui et Waikuen Cheng, « Special Digital Monies: The Design of Alipay and WeChat Wallet for Mobile Payment Practices in China », in *Human-Computer Interaction – INTERACT 2017*, 2017, p. 136-155. Disponible sur : https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-68059-0_9.

22. Claude Dubar, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 1995.

23. Pierre Bourdieu, avec Loïc J. D. Wacquant, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, op. cit., p. 108-109.

Pour conclure, cela montre une variabilité sociale et culturelle envers l'argent. C'est un objet social et culturel. Il n'est pas neutre : il est signifiant et investi subjectivement²⁴ par chaque individu. Sa valeur est différente selon la charge émotionnelle également sociale et culturelle.

Derrière ces critères explicatifs, la question qui peut se poser dans le travail social est la suivante : cet individu est-il considéré, perçu comme agent ou acteur social²⁵ ? Comme l'a souligné Carl R. Rogers sur l'approche centrée sur la personne : « Être empathique, c'est percevoir le cadre de référence interne d'autrui aussi précisément que possible et avec les composants émotionnels et les significations qui lui appartiennent comme si l'on était cette personne, mais sans jamais perdre de vue la condition du "comme si"²⁶. »

BIBLIOGRAPHIE

- Balsamo I. (dir.), *Terrain. L'argent en famille*, n° 45, 2005. Disponible sur : journals.openedition.org/terrain/3467.
- Blic D. de et Lazarus J., *Sociologie de l'argent*, La Découverte, coll. « Repères », 2007.
- Bourdieu P., *Le sens pratique*, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1980.
- Bourdieu P., avec Wacquant L. J. D., *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Seuil, coll. « Libre examen », 1992.
- Bouyssi re-Catusse  ., « Les travailleurs sociaux et l'argent de la redistribution », *EMPAN, Argent, don et lien social*, n° 82, 2011, p. 96-101.
- Charbonnier G., *Entretiens avec Claude L vi-Strauss*, Pocket, 1996.
- Darmon M., *La socialisation*, Armand Colin, coll. « 128 », 2006.
- Dias M. et La Ville V.-I. de, « La m diation parentale,  l ment cl  de la construction par l'enfant du sens de la pratique de l'argent de poche », *La revue internationale de l' ducation familiale*, vol. 1, n° 37, 2015, p. 63-85. Disponible sur : www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2015-1-page-63.htm.
- Dubar C., *La socialisation. Construction des identit s sociales et professionnelles*, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 1995.
-  tienne J., Bloess F., Noreck J.-P. et Roux J.-P., *Dictionnaire de sociologie. Les notions, les m canismes, les auteurs*, Hatier, coll. « Initial », 1995.
- Falicov C. J., « The Cultural Meanings of Money: The Case of Latinos and Anglo-Americans », *American Behavioral Scientist*, vol. 2, n° 45, 2001, p. 313-328. Disponible sur : www.researchgate.net/publication/254074385_The_Cultural_Meanings_of_MoneyThe_Case_of_Latinos_and_Anglo-Americans.
- Frechon I., Marquet L., Breugnot P. et Girault C., « L'acc s   l'ind pendance financi re des jeunes plac s.  tude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes apr s un placement (ELAP) », 2016. Disponible sur : www.onpe.gouv.fr/system/files/ao/ao02014.frechon_rf.pdf.
- Gotman A., *L'h ritage*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2006.
- Hall E. T., *Le langage silencieux*, Seuil, coll. « Points Essais », 1992.

24. Par exemple : Anne Gotman, *L'h ritage*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2006.

25. Jean-Claude Passeron, « Acteur, agent, actant : personnages en qu te d'un sc nario introuvable », *Revue europ enne des sciences sociales*, vol. 39, n° 21, 2001, p. 15-30.

26. Carl R. Rogers, *A Way of Being*, Houghton Mifflin Harcourt, 1980, p. 140.

- Henchoz C., Coste T. et Wernli B., « Culture, Money Attitudes and Economic Outcomes », *Swiss Journal of Economics and Statistics*, n° 155, 2019, p. 1-13. Disponible sur : sjes.springeropen.com/articles/10.1186/s41937-019-0028-4.
- Lassarre D. et Roland-Lévy C., chap. 3 : « Représentations et socialisation économique », in *La psychologie sociale appliquée à l'économie*, De Boeck Supérieur, coll. « Le point sur... Psychologie », 2011, p. 59-90.
- Ming Kow Y., Gui X. et Cheng W., « Special Digital Monies: The Design of Alipay and WeChat Wallet for Mobile Payment Practices in China », in *Human-Computer Interaction – INTERACT 2017*, 2017, p. 136-155. Disponible sur : https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-68059-0_9.
- Passeron J.-P., « Acteur, agent, actant : personnages en quête d'un scénario introuvable », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 39, n° 21, 2001, p. 15-30.
- Paugam S., *Le lien social*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2008.
- Rogers C. R., *A Way of Being*, Houghton Mifflin Harcourt, 1980.
- Roy D., « L'argent du "ménage", qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n° 15, 2006, p. 101-119. Disponible sur : www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2006-1-page-101.htm.
- Semin J., « L'argent, la famille, les amies : ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire », *Civilisations*, n° 56, 2007, p. 183-199. Disponible sur : journals.openedition.org/civilisations/636.
- Zelizer V. A., *La signification sociale de l'argent*, Seuil, coll. « Liber », 2005.
- Zelizer V. A., « "L'argent social", entretien avec Florence Weber », *Genèses*, vol. 4, n° 65, 2006, p. 126-137. Disponible sur : www.cairn.info/revue-geneses-2006-4-page-126.htm.



association nationale des assistants
de service social

La revue française de service social

Revue professionnelle trimestrielle (n^{os} 288, 289, 290 et 291)

BULLETIN année civile 2023

Abonnement

Réabonnement

- Institutions France : 53 €
- Professionnels non adhérents France : 50 €
- Institutions/Professionnels non adhérents hors France : 58 €
- Professionnels adhérents : 35 €
- Étudiant non adhérents : 30 € (joindre un justificatif de formation)
- Étudiants adhérents : 16 € (joindre un justificatif de formation)

*En cas de déménagement, pensez à nous signaler votre nouvelle adresse.
Toute nouvelle expédition sera facturée 2,50 € par numéro.*

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION

Tél :
Mail* :

NOM ET ADRESSE D'EXPÉDITION

Tél :
Mail* :

NOMBRE D'ABONNEMENTS	PRIX UNITAIRE	TOTAL

Paiement par :

- chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'**ANAS**
- prélèvement (France uniquement) : remplir les demandes et autorisations de prélèvement ci-jointes
- virement :
Crédit Coopératif Paris Agence Courcelles
RIB : 42559 10000 08002860819 27
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 6081 927
BIC : CCOFRRPPXXX

Date :
Signature et/ou cachet :

À renvoyer à : **ANAS**
15 rue de Bruxelles
75009 PARIS

* En indiquant votre adresse électronique, vous serez inscrit sur la liste de diffusion des publications de la revue, vous permettant de recevoir des informations sur les parutions.

ANAS – 15, rue de Bruxelles – 75009 Paris
Mail : secretariat@anas.fr – Site : www.anas.fr
Siret : 784 359 093 00035 – Code NAF : 9412Z
Association loi 1901 non soumise à la TVA